



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 08 AVRIL 2019

Le huit avril deux mille dix-neuf, 20 heures 00, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Nadine NINOT, Maire.

Étaient présents : Nadine Ninot, Jean Loriné, Catherine Genet, Daniel Hermand, Elisabeth Oyer-Laurent, Jacqueline Maigret, Annie Pincemin, Marc Labrousse, Jacques Estrella, Vincent Lautié, Angélique Leroyer, Rozenn Le Brun, Annie De Groote, Alain Coville, Denis Chrétien.

Absent(s) avec pouvoir : Daniel Thépénier à Jacqueline Maigret, Norbert Vincent à Daniel Hermand, Christine Reveau à Annie Pincemin, Dominique Le Moal-Lassalle à Angélique Leroyer, Stéphane Billault à Nadine Ninot.

Absent(s) : Daniel Leroy, Angélique Vanyper, Emmanuelle Marck.

Soit, sur 23 membres en exercice, 15 présents, 8 absents dont 5 avec pouvoir. Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 10.

Madame Annie Pincemin est désignée secrétaire de séance.

FINANCES

N°2019-CMa-04-01 : BUDGET LOGEMENTS : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : le conseil municipal adopte par chapitre le budget primitif 2019 logements « La Coopé 2019 » équilibré en dépenses et recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, présenté comme suit :



FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2018/BP 2019	
		2018	2019	2018	2019	Ecart	% évolution
Charges à caractère général	011	39 279.40	31 753.39			-7 526.01	-19.16%
Charges de personnel	012	7 000.00	7 000.00			0.00	
Virement section investissement	023	39 391.68	52 815.00			13 423.32	34.08%
Autres charges de gestion courante	65	0.00	2.00				
Charges financières	66	10 170.00	9 930.00			-240.00	-2.36%
Charges exceptionnelles	67	500.00	83.00			-417.00	
Excédent antérieur reporté fonction	002			26 341.08	31 583.39	5 242.31	
Autres produits de gestion courante	75			70 000.00	70 000.00	0.00	
TOTAL FONCTIONNEMENT		96 341.08	101 583.39	96 341.08	101 583.39		

INVESTISSEMENT							
CHAPITRE		DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2018/ BP 2019	
		2018	2019	2018	2019	Ecart	% évolution
Solde d'exécution d'inv reporté	001	0.00	21 488.79			21 488.79	
Dépenses imprévues d'investiss	020					0.00	
Emprunts et dettes assimilées	16	43 655.00	43 900.00			245.00	1%
Immobilisations incorporelles	20	0.00				0.00	
Immobilisations corporelles	21	1 000.00	653.00			-347.00	
Immobilisations en cours	23	19 000.00	8 262.00			-10 738.00	
Solde d'exécution d'inv reporté	001			24 263.32			
Virement de la section de fonctionnement	021			39 391.68	52 815.00	13 423.32	34%
Excédent de fonctionnement capitalisé	1068			0.00	21 488.79	21 488.79	
Subventions d'investissement	13			0.00		0.00	
TOTAL INVESTISSEMENT		63 655.00	74 303.79	63 655.00	74 303.79		

Article 2 : la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière.





INTERCOMMUNALITE

N°2019-CMa-04-02 : REPORT DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE AU 1ER JANVIER 2026

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes Vexin Centre au 1^{er} janvier 2020 de la compétence « eau » et décide de reporter au 1^{er} janvier 2026 maximum.

Article 2 : Le conseil municipal autorise le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, à Mme la Trésorière et à la CCVC.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

N°2019-CMa-04-03 : REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ADOSPHERE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal adopte le Règlement Intérieur révisé de l'Adopshère.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Pas de décisions

POINTS DIVERS

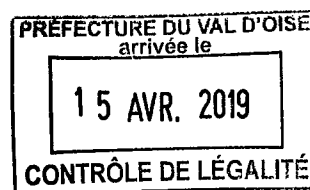
Tirage au sort des jurys d'assises pour l'année 2020

L'arrêté n° 2019-090, en date du 28 mars 2019, portant répartition des jurés appelés à siéger à la Cour d'Assises du Val d'Oise au cours de l'année 2020.

Le chiffre de la population totale de Marines, en vigueur au 1er janvier 2019, étant établi à 3577, le nombre de jurés par tranche de 1 300 habitants est fixé à 3. Ainsi, il convient de tirer au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté de répartition, soit 9 électeurs.

Conditions pour pouvoir être jurés :

- Les électeurs doivent être âgés de 23 ans dans l'année civile
- Avoir la nationalité française
- Ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de jurés.





Commune de
Marines

Place du Maréchal Leclerc
95640 Marines

Tel. 01 30 39 70 21 - Fax. 01 30 39 96 60
Courriel : contact@mairie-marines.org

Il est procédé au tirage au sort en séance.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Ninot donne la parole au public qui n'a pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 20h40.

Nadine NINOT

